



## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2018**

Secrétaire de séance : B. Denis

### **CCAS**

Excusés (membres du CCAS) : A. Broucke, k. Gabillon, Y. Muet (pouvoir JP. Debié), Cl. Vincent

Président : O. Chanel

**Présentation du Compte administratif 2017 du CCAS :** Reliquat en section d'investissement de 61,78€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 697,36€ et les recettes à 6 488,97€. L'exercice 2017 se termine avec un excédent de fonctionnement de 1 791,61€. Un cumul excédentaire de 3 937,45€ sera reporté sur le budget primitif 2018.

- Trop de colis avaient été achetés, certains ont été redistribués et Monsieur le Maire a racheté lui-même deux colis en versant une somme de 80 € au CCAS, somme qui sera portée sur l'exercice 2018.
- Des enfants du catéchisme ont aidé à la distribution des colis, il est dommage que cette initiative (proposée par une responsable du catéchisme) n'ait pas été élargie à tous les enfants du village.
- Un colis a été offert à Cindy à l'occasion de son départ ; son montant aurait dû être déduit du budget de la Commune et non de celui CCAS ; cela sera rectifié.

**Vote du Compte Administratif 2017 du CCAS :** 9 votes contre et 4 abstentions

Suite au rejet du compte administratif, Monsieur le Maire indique qu'on ne peut procéder à l'approbation du compte de gestion et qu'il n'est pas nécessaire de voter le budget primitif de 2018.

### **COMMUNE**

Président : O. Chanel

Excusés : A. Broucke, A. Faure (pouvoir à D. Wajda), Y. Muet (pouvoir à Y. Ripet)

#### **1/ Remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 9 février 2018 :**

- Il manque le compte-rendu de la réunion avec les parents d'élèves délégués dans la partie « Compte-rendu de réunions ». Cela sera corrigé.
- L'intervention d'une administrée n'aurait pas du paraître dans le compte-rendu car hors temps du conseil et d'autant moins dans la partie « Compte-rendu de réunions ». De plus ce qui a été écrit n'est pas conforme à ce qui a été dit. Monsieur le Maire objecte qu'il est déjà arrivé qu'on rapporte des propos émis après le conseil et maintient que les propos ont été tels que cités, ce que contestent les conseillers.

De plus, une élue manifeste sa déception quant à l'attitude de Monsieur le Maire lors du précédent conseil, suite aux propos injurieux dont elle a été victime : il aurait dû demander de manière plus autoritaire à cette personne de quitter la salle.

**2/ Présentation des comptes administratifs de fonctionnement et d'investissement :** Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 894 903€ et les recettes à 996 779€. L'exercice 2017 se termine avec un excédent de fonctionnement de 101 876€.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 497 808€ et les recettes à 876 708€. L'exercice 2017 se termine avec un excédent d'investissements de 378 900€. Un cumul excédentaire d'investissement de 783 390€ sera reporté sur le budget primitif 2018

**Vote du Compte Administratif 2017 de la commune :** contre à l'unanimité

Suite au rejet du compte administratif, Monsieur le Maire indique qu'on ne peut procéder à l'approbation du compte de gestion et qu'il n'est pas nécessaire de voter le budget primitif de 2018.

### 3/ Compte-rendu de la réunion du Conseil d'école du 26 février 2018 :

- Problème de la qualité de l'eau qui laissait apparaître des résidus ; problème résolu.
- Effectifs en augmentation qui permettent d'envisager l'ouverture d'une nouvelle classe.
- Problème d'un store cassé dans une classe.
- Demande de marchepieds dans les toilettes ; refusé car trop dangereux.
- Demande d'augmenter le WI-FI dans les classes : impossible compte tenu de la vétusté du matériel informatique dans les classes des plus petits.

Depuis, un point a été fait sur le matériel susceptible de manquer ainsi qu'avec les familles devant emménager à Sérézin de la Tour afin d'anticiper sur le nombre de nouvelles inscriptions et les besoins qui y sont liés.

Remarque : quelques bureaux sont entreposés à la cure.

### 4/ Informations :

- Prochaine purge des eaux le 5 avril, qui ne devrait pas commencer avant 22h.
- Le repas des aînés aura lieu le 8 avril.

### 5/ Questions diverses :

- Suite à l'entretien de Monsieur le Maire avec Monsieur le Préfet évoqué lors du précédent conseil et suite à la réponse de Monsieur le Préfet stipulant qu'il avait répondu clairement à Monsieur le Maire qu'il lui était impossible de dissoudre le conseil et de frapper d'inéligibilité ses membres, que va-t-il se passer maintenant ? Monsieur le Maire maintient qu'il avait lu que cela s'était déjà produit et refuse de démissionner, n'ayant commis aucune erreur.

Les conseillers, n'ayant commis aucune erreur, sont prêts à démissionner en même temps que Monsieur le Maire.

Si le budget n'est pas voté lors de la prochaine réunion du conseil municipal, la Préfecture interviendra pour gérer la Commune.

- Quand va-t-on parler du dossier du lotissement de 5 lots pour lequel la mairie doit donner son accord ? Monsieur le Maire précise que la date échéance étant le 16 mai cela laisse du temps et qu'ayant un gros problème familial, il ne peut pas s'en occuper actuellement. Monsieur le premier Adjoint propose de prendre en charge ce dossier. Monsieur le Maire est d'accord mais s'étonne de cette volonté de gérer seulement ce dossier, ce à quoi Monsieur le premier Adjoint rétorque qu'il continue à travailler et assurer sa permanence.

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2018**

*Secrétaire de séance : A. Faure*

**CCAS**

*Excusés (membres du CCAS) : A. Broucke, B. Denis (pouvoir à JP Debié), k. Gabillon, I. Perrichon, P. Ponsard*

*(pouvoir MC.Noir), Cl. Vincent, S. Vincent (pouvoir à Ch. Vincent)*

*Président : O. Chanel*

**Présentation du Compte administratif 2017 du CCAS :** Reliquat en section d'investissement de 61,78€. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 697,36€ et les recettes à 6 488,97€. L'exercice 2017 se termine avec un excédent de fonctionnement de 1 791,61€. Un cumul excédentaire de 3 937,45€ sera reporté sur le budget primitif 2018.

**Vote du Compte Administratif 2017 du CCAS :** 8 votes contre et 4 abstentions

**Vote du compte de gestion 2017 du CCAS :** 8 votes contre 1 pour et 4 abstentions

**le budget primitif 2018 :** Dépenses proposées : 10 162€ / Recettes proposées 10 162€ :

8 votes contre 1 pour et 4 abstentions

**Location du terrain :** les membres du CCAS se prononcent sur le montant de la location en se basant sur l'indice de fermage fixé par arrêté préfectoral. Ce dernier baisse, taux de fermage -3.02 %. Le loyer dû par Mr Pequay est proposé à 23,85 € (8 votes contre 1 pour et 4 abstentions)

<b>COMMUNE</b>
----------------

*Président : O. Chanel*

*Excusés : A. Broucke, B. Denis (pouvoir à JP. Debié) C. Grange (pouvoir à S. Vincent), P. Ponsard (pouvoir à D. Wajda),*

Présentation des comptes administratifs de fonctionnement et d'investissement : Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 894 903 € et les recettes à 996 779 €. L'exercice 2017 se termine avec un excédent de fonctionnement de 101 876€.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 497 808€ et les recettes à 876 708€. L'exercice 2017 se termine avec un excédent d'investissements de 378 900€. Un cumul excédentaire d'investissement de 783 390€ sera reporté sur le budget primitif 2018

**Vote du Compte Administratif 2017 de la commune :** 12 contre

**Vote du compte de gestion 2017 de la commune :** 12 contre 1 pour et 0 abstention

**Le budget primitif 2018 :** Dépenses investissement proposées : 1 508 507€ / Recettes proposées 1 508 507€

Dépenses fonctionnement proposées : 466 000€ / Recette fonctionnement proposées : 466 000€ : 12 votes contre 1 pour

**Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 : maintien des taux 2017 sans augmentation pour 2018 :** vote 12 contre 1 pour et 0 abstention

Informations :

- Inscription rentrée scolaire 2018/2019 : Merci de passer en Mairie muni d'un justificatif de domicile et du livret de famille.
- Achats de bureaux + chaises (20) à la commune de St Savin via un don de 300€.